

**NOM de l'école :**  
**MICHEL LEFEVRE élémentaire**

**Procès-verbal du Conseil d'école**  
**Année scolaire 2024/2025**

Tél : 01 60 20 31 41 Fax : Idem  Courriel : Ce.077181d@ac-creteil.fr	<input type="checkbox"/> Maternelle <input checked="" type="checkbox"/> Elémentaire <input type="checkbox"/> Primaire	<input checked="" type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> trimestre <input type="checkbox"/> extraordinaire	<b>Date :</b> Le 04/11/2024 De 18h à 18h45
--	---	--	--

**Présents :**

Enseignant(e)s de l'école	Mme Vasseur, Mme De Almeida, Mme Lalanne, Mme Clovis, Mme Dupont, Mme Gomez, Mme Charles, Mme Pascard, Mme Deruelle, Mme Ferreira, Mme Keller, Mme Oulhaj.
Membres du RASED	
IEN ou son représentant	
DDEN	
Parents élus	<u>AIPEC</u> : Mme Berkouchi, Mme Alvarez, Mme Colon, Mme Viot, Mme Martins, M. Mokbel.  <u>FCPE</u> : Mme Benot, Mme Matos Pereira.  <u>Le GIPE</u> : M.San Biagio, Mme Merser, Mme Gaspar
Le maire ou son représentant	M.Vanderbise
Conseiller municipal	M.Docet
Autres membres invités	Mme Linget.

Président(e) de séance : Mme Dupont	Secrétaire de séance : Mme Ferreira
-------------------------------------	-------------------------------------

**1. Résultats des élections, modalités de fonctionnement et attributions du conseil d'école :**

→Les élections ont eu lieu le vendredi 11 octobre. Il y avait trois listes de parents. Les 11 sièges ont été pourvus ainsi : 2 sièges pour la FCPE, 3 pour la liste de parents non constituée en association et 6 pour l'AIPEC.

→Il est rappelé que le conseil d'école donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement général de l'école (coopérative, sécurité et hygiène, projets, ...). Les cas particuliers sont à voir avec l'enseignant de la classe de l'élève. Les activités et méthodes pédagogiques sont propres à chaque enseignant et ne peuvent être abordées lors d'un conseil d'école. Seuls les membres titulaires (ou leur remplaçant) peuvent prendre la parole et voter.

**2. Organisation pédagogique de l'école pour l'année 2024/2025 et projection 2025/2026 :**

Voici les effectifs et la répartition pédagogique actuelle : 252 élèves répartis sur 11 classes :

Nous avons dans l'école 43 CP, 55 CE1, 51 CE2, 47 CM1 et 56 CM2 soit 252 élèves en tout.

La répartition dans les classes est la suivante :

CPA : 22 - CPB : 21 – CE1/CM2 : 19 (9 CE1 et 10 CM2) - CE1A : 23 - CE1B : 23 - CE2A : 26 - CE2B : 25 - CM1A : 24 - CM1B : 23 - CM2A : 23 - CM2 B : 23.

Mme Simon (BD Efv) prend en ce moment 6 enfants du voyage en charge une demi-journée par semaine. Le travail pour l'apprentissage de la lecture est favorisé.

La psychologue scolaire, Madame Gominet est toujours en poste sur l'école au RASED.

A la demande des enseignants, elle va en classe pour observer les élèves en difficultés scolaires et/ou comportementales et à besoins spécifiques. Elle est rattachée à notre école et participe aux équipes éducatives ou de suivi pour les enfants qui ont un dossier MDPH.

Projection année prochaine : L'année prochaine, les 56 CM2 partiront au collège et 40 élèves de grande section sont prévus en CP à la rentrée 2025. La première carte scolaire aura lieu en janvier, la deuxième en mai et la dernière en septembre. Une livraison de logements est prévue sur janvier 2025 pouvant amener une hausse des effectifs.

### **3. Règlement intérieur de l'école :**

Le règlement intérieur d'une école définit les droits et les devoirs de chacun des membres de la communauté éducative. Il est élaboré par le directeur d'école, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis voté lors du conseil d'école.

Cette année, il n'y a pas eu de modifications, c'est le même règlement que l'année dernière.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Le règlement sera, comme les années passées, porté à la connaissance des familles par voix numérique.

### **4. Sécurité : exercices incendie et PPMS:**

Le dispositif vigipirate est toujours en cours (nous sommes en « sécurité renforcée - risque attentat »).

L'inspection nous a proposé un échéancier des exercices « sécurité » pour l'année :

- 2 exercices d'évacuation incendie : le premier a été effectué le 13 septembre (les enseignants et les élèves avaient été prévenus : tout s'est bien déroulé) ; le deuxième sera réalisé en février.
- 1 exercice PPMS attentat : il a été réalisé le jeudi 17 octobre. Il s'agissait du scénario académique avec intrusion d'un individu dans l'école. La stratégie de mise en sûreté était une mise à l'abri. Les élèves se sont ainsi confinés dans les classes sous les tables. Les portes étaient fermées à clé et du mobilier a été placé devant les portes. Les enfants ont dans l'ensemble bien respecté les consignes notamment celle d'être silencieux. Le discours tenu aux enfants pour expliquer l'exercice dépend de l'âge des élèves.
- 1 exercice PPMS risque majeur : à faire avant le 13 décembre, sûrement le 5 décembre.

### **5. Projet d'école :**

Notre projet d'école est toujours d'actualité : Il décrit les orientations, objectifs et actions qui seront mis en œuvre dans les classes en fonction des besoins qui ont été constatés. Nous l'avons enrichi d'un objectif sur la première orientation suite à l'évaluation externe de l'année passée.

Voici un rappel des principales orientations :

-la première orientation est intitulée : « **améliorer la réussite des élèves en résolution de problèmes** ».

C'est dans cette partie que nous avons ajouté un objectif qui est de « mettre en place une progression en géométrie au service de la résolution de problèmes non numériques » avec les actions suivantes : nous avons réalisé une progression en géométrie par niveau de classe ; instauration de rituels en géométrie pour bien ancrer les notions travaillées ; affichage commun sur le vocabulaire et les notations géométriques.

-la deuxième orientation s'intitule « **renforcer les performances des élèves en lecture** ».

(Il s'agit d'améliorer la fluence et la compréhension de lecture).

-la dernière orientation est intitulée « **favoriser la pratique quotidienne de l'E.P.S** ». Il s'agit de favoriser la mise en œuvre des « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école » et le savoir rouler à vélo : nous continuons les semaines vélo au cycle 2 et au cycle 3 avec des sorties sur la voie publique (avec l'aide des intervenants sportifs).

## **6. Vie de l'école :**

### **● EPS :**

Christophe Nicolaïdes et Lohan Heraclide, intervenants sportifs payés par la mairie, assurent une fois par semaine un cours d'EPS pour toutes les classes de l'école, 3 périodes sur 5. Les autres séances sont assurées par les enseignants.

Les classes de CE1, CE2 et CM2 bénéficient de séances de piscine à Chelles :

-Les CM2 ont eu 6 séances entre le 23 septembre et le 4 octobre (quatre séances par semaine prévues sur deux semaines, 2 séances annulées). 39 élèves sur les 56 au total ont eu le diplôme ASNS (attestation savoir nager en sécurité).

-Les CE2 auront 10 séances entre le 21 novembre et le 4 décembre 2024 (séance tous les jours pendant cette période).

-Les CE1 auront 8 séances entre le 20 janvier et 31 janvier 2025.

Comme l'année dernière, l'équipe enseignante a choisi pour cette année scolaire de faire deux sorties scolaires par classe au lieu de trois et ainsi permettre les huit séances de piscine des CE1 sans dépasser le budget global alloué par la mairie.

**●Les évaluations du CP au CM2 :** Des évaluations nationales en français et en mathématiques ont été passées en septembre sur tous les niveaux de l'école élémentaire. Les compétences évaluées concernent en Français : la lecture, l'orthographe et l'oral ; en mathématiques : les nombres, le calcul et la géométrie. Les résultats de ces évaluations et l'observation du travail effectué dans les classes en début d'année font apparaître des groupes d'enfants en réelle difficulté : 5 enfants en CP sur 42, 6 enfants en CE1 sur 55, 9 enfants en CE2 sur 51, 6 en CM1 sur 46 et 10 sur 56 en CM2. Ces élèves sont pris en APC (aide pédagogique complémentaire) et font l'objet d'un PPRE (Projet Pédagogique de Réussite Educative).

### **●L'aide pédagogique complémentaire :**

Elle concerne toutes les enseignantes de l'école et a commencé mi-septembre de 16h30 à 17h30 les lundis, mardis ou jeudis en fonction des enseignantes au profit des élèves en difficulté en français et en mathématiques. Les élèves ne sont pas forcément en APC avec leur enseignante et ils peuvent être mis dans un groupe d'un niveau scolaire en-dessous. On essaie de faire des groupes homogènes qui ont les mêmes compétences à travailler.

### **●Sorties/projets :**

→Différentes sorties seront organisées (deux par classe) durant l'année scolaire.

→Le SIETREM (syndicat pour l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers) va effectuer deux interventions dans chaque classe de CM2 sur le thème du tri et recyclage des déchets au mois de février.

→Cinéma : chaque classe de l'école bénéficie cette année de 4 séances de cinéma à l'espace Jacobsen (les classes ne se rendent pas à la séance de cinéma si elles ont piscine ou sport ou musique avec les intervenants).

→Les 47 élèves de CM1 iront à Jablins pour 5 séances en mai/juin, les jeudis le matin.

Les élèves pourront choisir les ateliers suivants : équitation, tir à l'arc, catamaran.

Les activités ont été réservées en mai 2024 et la directrice accompagnera les élèves afin que le taux d'encadrement soit respecté.

→Classe de découverte pour les CM2 : elle devrait avoir lieu à Notre-dame-de-Monts en Vendée du samedi 5 avril au vendredi 11 avril. Le thème sera la découverte du milieu marin et il y aura du char à voile.

Une réunion avec les familles a eu lieu le 11 octobre.

→Projets : Une exposition pour les parents des travaux d'arts plastiques aura lieu le lundi 23 juin de 16h30 à 18h.

●**Photographies** : Les photographies individuelles auront lieu le jeudi 21 novembre.  
La photo de classe aura lieu plus tard dans l'année.

●Cette année nous avons des **intervenantes musicales** (une séance de 45 minutes par classe par semaine). Cela aboutira à des spectacles en fin d'année si possible à l'espace Jacobsen.

●**Moyens de communication parents/enseignant** : l'académie ne nous autorise plus à utiliser educartable comme messagerie mais nous continuerons à utiliser edumoov pour les livrets scolaires (mêmes codes que les autres années pour les parents). Le seul outil internet que nous pouvons utiliser est maintenant ONE Edifice. Donc nous allons mettre en place cet outil dans chaque classe mais qu'en mode émission : ainsi la directrice ou les enseignantes pourront envoyer une information par le biais de cet outil (application cahier de liaison), comme par exemple un enseignant absent, l'arrivée d'un remplaçant ou autres informations urgentes. L'application messagerie ne sera pas utilisée.

Le cahier de liaison est le principal moyen de communication avec les familles, il est à consulter et à signer régulièrement par les parents. Les absences doivent être signalées à l'école dès le premier jour de l'absence par le biais du téléphone (possibilité de laisser un message sur le répondeur qui est écouté très régulièrement) ou par le mail de l'école.

#### ●**Activités périscolaires** :

Des parents avaient des inquiétudes sur le fonctionnement de l'étude l'année passée, cela a été pris en compte par la mairie : cette année deux études fonctionnent les mardis, jeudis et vendredis permettant de limiter le nombre d'élèves par groupe.

La responsable adjointe du service enfance jeunesse va rappeler aux animateurs des temps de cantine et périscolaire qu'ils doivent appeler les familles dès qu'il y a un incident à signaler (auteurs et victimes).

Les jeux et activités proposés le midi ne sont pas obligatoires pour les élèves, ils peuvent ne pas y participer mais doivent suivre le groupe. Mme Linget va sensibiliser l'équipe d'animation sur ce point pour que cela soit clair pour les enfants.

#### 7- **Coopérative scolaire** :

Le montant est laissé à l'appréciation des parents qui sont libres de participer ou non.

Nous avons eu cette année 3851 euros de dons pour l'ensemble de l'école (soit environ 15,4 euros par élève) pour les coopératives de classe.

Concernant notre coopérative générale (argent des photos et argent de la kermesse), nous l'avons utilisée ainsi :

-nous avons financé du nouveau matériel pour les zones sportives mises en place en récréation (achat d'élastiques, plateaux de billes, ballons, jeux de coopération).

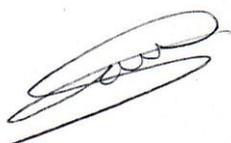
-achat d'une série de livres de lecture suivie pour les CE1 et CM2.

-un budget de 150 € a été alloué à chaque classe en début d'année pour aider à financer les sorties.

#### 8- **Dates et horaires des prochains conseils d'école** : jeudi 6 février à 18h et lundi 23 juin à 18h30.

Mme Dupont remercie les participants et clôt le conseil d'école à 18h45.

Signature de la directrice :



signature de la secrétaire de séance :

